

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31977**

Intitulé

Chef-Opérateur du son

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut international de l'image et du son (IIS) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son, 323s Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle : production

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de chef opérateur du son consiste à concevoir, préparer et effectuer des enregistrements sonores, que ce soit des paroles ou dialogues des sons de toute nature et pour des champs d'activités très larges, le cinéma, la télévision, la radio, les enregistrements musicaux, les spectacles ou manifestations sur scène et autres manifestations festives.

Il effectue le montage des sons sur des logiciels spécifiques, crée le sound design et mixe le produit final aux normes de diffusion, puis contrôle les protocoles de sauvegarde et d'archivages de ces données.

Il assure la sonorisation d'un espace scénique pour des musiciens ou des comédiens, installe et configure les systèmes de sonorisation pour le public et assure la restitution du son dans une salle de spectacle.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

A - La conception artistique et la préparation technique d'une prise de son.

B - Le déroulement d'une prise de son.

C - La post production et le mixage d'une bande son.

D - L'enregistrement d'une émission musicale live.

Le (la) titulaire est capable de :

En studio ou extérieur :

- Identifier les intentions artistiques d'un réalisateur ou d'un producteur.
- Evaluer les caractéristiques acoustiques du lieu de prises de son.
- Identifier les contingences pratiques d'un lieu de prises de son.
- Lister et hiérarchiser les éléments sonores à enregistrer.
- Constituer une équipe de prise de son et mixage ou de sonorisation.
- Choisir un équipement de prise de son approprié.
- Evaluer le coût de location d'un équipement sonore.
- Tester l'ensemble d'un équipement son.
- Valider l'implantation de micros et des équipements sonores.
- Configurer des équipements de prise de son et de sonorisation.
- Régler un bon niveau d'enregistrement sonore.
- S'assurer de l'enregistrement effectif des sons.
- Procéder aux sauvegardes d'un enregistrement sonore.
- Créer des sons additionnels.
- Insérer les sons additionnels dans une station de travail numérique.
- Maîtriser les équipements de mixage.
- Respecter les normes techniques.

En live télévision :

- A la lecture du conducteur, identifier les différentes étapes d'une émission.
- Identifier et lister les sources sonores à capter.
- Réaliser un schéma d'implantation des micros et équipements sonores.
- Installer les micros conformément à un schéma établi.
- S'assurer du bon fonctionnement des équipements sonores et de prise de son.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- 1 - Le cinéma
 - 2 - La télévision
 - 3 - L'événementiel
- Types d'emplois accessibles

L'opérateur du son
Le régisseur son
Le monteur son
L'assistant-son ou le perchman (dénomination cinéma)
Le deuxième assistant-son
Le sound designer
Le recorder
Le mixeur
Le sonorisateur
L'assistant-montage son
L'assistant mixeur
Le chef-opérateur du son (aussi communément appelé, Ingénieur du son)

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation
L1507 : Montage et post-production

Réglementation d'activités :

Aucune

Toutefois l'habilitation électrique B1V* est de plus en plus recommandée par certains organismes de la profession, comme la Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia (FICAM*), PANALUX, loueur de matériel d'éclairage pour le cinéma, la télévision et l'événementiel.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Bloc 1

Intitulé : Concevoir la préparation d'une prise de son, sur le plan artistique et sur le plan technique.

Bloc 2

Intitulé : Diriger le déroulement d'une prise de son.

Bloc 3

Intitulé : Superviser la post production et le mixage d'une bande son.

Bloc 4

Intitulé : Enregistrer une émission musicale live

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31977 - Diriger le déroulement d'une prise de son.</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tester l'ensemble du matériel. - Valider les implantations de micros et des équipements sonores. - Configurer les équipements. - Régler le niveau d'enregistrement sonore. - S'assurer de l'enregistrement effectif des sons. - Procéder aux sauvegardes de l'enregistrement. - Proposer des solutions alternatives. <p>Evaluations</p> <p>Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat procède aux installations selon le protocole prévu. - Le candidat effectue les manipulations pour faire les réglages requis et donne les indications nécessaires à son équipe. - Le candidat procède aux vérifications des réglages et à la conformité de l'enregistrement effectif. - Le candidat effectue les sauvegardes. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31977 - Superviser la post production et le mixage d'une bande son.</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des sons additionnels. - Insérer les sons additionnels dans la station de travail numérique. - Réunir sur une seule et unique bande les différentes sources sonores choisies par le réalisateur. - Harmoniser les niveaux relatifs de ces différentes sources sonores. - Respecter les espaces sonores. <p>Evaluations</p> <p>Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat fait écouter les sons qu'il a créés, il justifie ses choix et développe la manière dont ils vont être insérés dans la bande son finale. - Le candidat effectue les différentes étapes du mixage, sous la direction du réalisateur ou du producteur. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31977 - Enregistrer une émission musicale live</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la lecture du conducteur, identifier les différentes étapes de l'émission. - Identifier et lister les sources sonores à capter. - Réaliser un schéma d'implantation des micros et équipements sonores. - Installer les micros conformément au schéma établi. - S'assurer du bon fonctionnement des équipements. - Effectuer la balance des différentes sources sonores en façade et en retour. - Contrôler l'enregistrement effectif des sons. <p>Evaluations</p> <p>Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat fournit un plan d'implantation des sources sonores et des micros, tenant compte de la disposition des lieux et du déroulement de l'émission. - En situation sur le plateau, le candidat dirige et supervise la mise en place des équipements avec son équipe selon le protocole technique requis. - Il procède à la vérification de leur bon fonctionnement. - En situation sur le plateau, le candidat supervise son équipe pour effectuer le meilleur équilibre sonore entre les différentes sources. - Il s'assure également du bon fonctionnement des équipements juste avant l'enregistrement. - En situation pendant l'émission, le candidat veille au suivi de l'enchaînement des étapes de l'émission. - Il reste vigilant quant au bon fonctionnement des équipements et il contrôle aussi le bon enregistrement effectif du son. - En situation, le candidat propose au réalisateur plusieurs versions possibles du mixage en les pondérant les unes par rapport aux autres. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31977 - Concevoir la préparation d'une prise de son, sur le plan artistique et sur le plan technique.</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les intentions d'un réalisateur ou d'un producteur. - Evaluer les caractéristiques acoustiques du lieu de prises de son. - Identifier les contingences pratiques d'un lieu de prise de son. - Lister et hiérarchiser les éléments sonores à enregistrer. - Constituer une équipe. - Choisir un matériel approprié. - Evaluer le coût de location d'un équipement sonore. - Assurer une veille-métier. <p>Evaluations, en débriefing. Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat établit et produit un document écrit. - Le candidat établit un compte rendu descriptif accompagné du plan des lieux et de photos et pondère les avantages et les inconvénients sur le plan acoustique et sur le plan pratique. - Le candidat établit la liste des éléments à enregistrer et établit un planning pour ces enregistrements. - Le candidat présente une équipe et justifie ses choix. - Le candidat présente une liste et pondère ses choix. <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un dossier de veille, reposant sur des entretiens avec des professionnels. Le dossier est évalué par le jury de certification. - Soutenir son dossier de veille et son projet professionnel à l'oral avec le jury de certification <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
<p>Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant</p>	<p>X</p>	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 producteur - 1 chef-opérateur du son ou bien 1 mixeur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation :</p> <p>Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant permanent - Le chef-opérateur-son et le mixeur sont des professionnels de l'audiovisuel reconnus, en activité professionnelle. <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école</p>

En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 producteur - 1 chef-opérateur du son ou bien 1 mixeur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation :</p> <p>Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant permanent - Le chef-opérateur-son et le mixeur sont des professionnels de l'audiovisuel reconnus, en activité professionnelle. <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école</p>
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 producteur - 1 chef-opérateur du son ou bien 1 mixeur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation :</p> <p>Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant permanent - Le chef-opérateur-son et le mixeur sont des professionnels de l'audiovisuel reconnus, en activité professionnelle. <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 producteur - 1 chef-opérateur du son ou bien 1 mixeur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation :</p> <p>Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant permanent - Le chef-opérateur-son et le mixeur sont des professionnels de l'audiovisuel reconnus, en activité professionnelle. <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école</p>
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 producteur - 1 chef-opérateur du son ou bien 1 mixeur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation :</p> <p>Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant permanent - Le chef-opérateur-son et le mixeur sont des professionnels de l'audiovisuel reconnus, en activité professionnelle. <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école</p>
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Opérateur de prises de son - Mixeur en cinéma et audiovisuel avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chef-opérateur du son", avec effet au 28 avril 2018, jusqu'au 21 décembre 2020.

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur : 3IS SUP

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel" avec effet au 21 juillet 2012, jusqu'au 28 avril 2018.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal Officiel du 18 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation à compter de 1990.

Pour plus d'informations

Statistiques :

2013 : 28 titulaires de la certification

2014 : 23 titulaires de la certification

2015 : 32 titulaires de la certification

2016 : 32 titulaires de la certification

Autres sources d'information :

Contact@3is.fr

Tel: 01 30 69 00 17

Site Internet 3IS

Lieu(x) de certification :

Institut international de l'image et du son (IIIS) : Île-de-France - Yvelines (78) [4 rue Blaise Pascal - Parc de Pissaloup - 78990 ÉLANCOURT]

Institut international de l'image et du son (IIS)
4 rue Blaise Pascal
78990 Elancourt

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (IIS)
4 rue Blaise Pascal -78990 ÉLANCOURT

31s Bordeaux

16 rue des Terres Neuves - 3310 Bègles

Historique de la certification :

Certification antérieure : Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel (niveau III).

Certification précédente : Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel